

WEBCONFERENCE



Mise en pratique du règlement comptable et
nécessité de clarifier le projet associatif

2 décembre 2020



Connaître les modifications apportées
par le règlement comptable ANC 2018-
06 pour appréhender la lecture de vos
comptes annuels 2020

Intervenants



Dorothee DAMIEN

Membre du comité associations



Brice ROGIR

Membre du comité associations

ANC n° 2018-06 : Quels impacts sur la lecture des comptes annuels ?

Le règlement ANC 2018-06 est entré en vigueur pour les exercices clos à compter du 01/01/2020.

Il modifie :

- 1. Le traitement comptable de certains postes du bilan et du compte de résultat**
- 2. La présentation des états financiers**
- 3. L'annexe**

Des dispositions spécifiques sont applicables aux entités faisant appel à la générosité du public

Règlement comptable

ANC n° 2018-06 :

Quels impacts sur la lecture des comptes annuels

1. Bilan et compte de résultat
2. Rédaction de l'Annexe



ANC n° 2018-06 : Bilan et compte de résultat

1- La nouvelle présentation des états financiers : le compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestation de services		
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subvention d'exploitations		
Versement des fondateurs ou consommations de la dotations consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I		
Charges d'exploitations (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes		
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II		
Résultat d'exploitation (I-II)		

La réforme impacte principalement les postes suivants :

- ✓ Cotisations et droits d'entrée
 - ✓ Les concours publics et Subventions :
 - D'exploitation
 - D'investissement
 - ✓ Dons (incluant les abandons de frais par les bénévoles)
 - ✓ Versement des fondateurs ou consommation de la dotation consommable
 - ✓ Mécénat et parrainage
 - ✓ Legs et donations
-
- ✓ Aides et contributions financières
 - ✓ Fonds dédiés (Reports et Utilisation)

1- La nouvelle présentation des états financiers : le compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements		
Total III		
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements		
Total IV		
Résultat financier (III-IV)		
Résultat courant avant impôts (I-II + III-IV)		
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestions		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charge		
Total V		
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestions		
Sur opérations en capital		
Dotations sur provisions, dépréciations et provisions		
Total VI		
Résultat Exceptionnel (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)		
Totals des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		
EXCEDENTS ou DEFICITS		

Avant ANC 2018-06 :

Résultat Exceptionnel (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Reports de ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)		
Reprise fonds dédiés		
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		
Engagements à réaliser		
Total des produits (I + III + V + IX)		
Totals des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)		
EXCEDENTS ou DEFICITS		

Avec ANC 2018-06 :

Produits d'exploitation (1)		
...		
Utilisation des fonds dédiés		
...		
Total I		
Charges d'exploitations (2)		
...		
Reports en fonds dédiés		
...		
Total II		
Résultat d'exploitation (I-II)		

2- Cotisations des membres

➤ Comptabilisation des cotisations à la date de l'appel :

Il faut distinguer selon que l'association peut justifier ou non d'un droit d'agir en recouvrement :

- En l'absence d'un tel droit : comptabilisation en produits lors de l'encaissement effectif ;
- En présence d'un tel droit : comptabilisation en produits au moment de l'appel.

L'annexe mentionne la méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations.

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
Produits d'exploitation (1)		
→ Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestation de services		
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subvention d'exploitations		
Versement des fondateurs ou consommations de la donations comptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons maunels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transert de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I		

3- Parrainages et mécénats

- Comptabilisation en produits d'exploitation :
 - en ventes de prestations de services, pour les opérations de parrainage, à date de réalisation de l'opération ;
 - en ressources liées à la générosité du public, pour les opérations de mécénat, à date de signature de la convention (à défaut la date d'encaissement)

L'annexe informe du montant de ces opérations dans l'annexe des comptes annuels.

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestation de services		
➔ Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subvention d'exploitations		
Versement des fondateurs ou consommations de la doations consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons maunels		
➔ Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transtert de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I		

4- Concours publics et subventions d'exploitation

- Clarification et distinction comptable entre les ressources financières :
- « Concours publics » (Compte 73) ;
 - « Subventions d'exploitation » (Compte 74).

Présentation sur une même ligne mais :

Une information doit être fournie en annexe sur les montants des concours publics et subventions octroyés dans l'exercice en distinguant, d'une part, la nature du concours ou de la subvention octroyée, et d'autre part, le tiers financeur (Union Européenne, Etat, Collectivités territoriales, Caisse d'allocations familiales, autres...).

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestation de services		
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
➔ Concours publics et subvention d'exploitations		
Versement des fondateurs ou consommations de la doations consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons maunels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transtert de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I		

4- Concours publics et subventions d'exploitation

➤ Traitements comptables des subventions d'exploitation : des principes maintenus et précisés

- Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produit lors de la notification ;
- La fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance » ;
- La fraction de la subvention dédiée à un projet défini et non encore utilisée est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Fonds dédiés ».

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestation de services		
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subvention d'exploitations		
Versement des fondateurs ou consommations de la doations consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons maunels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transtert de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I		

5- Legs, donations et assurances-vie

➤ Changement majeur apporté par la nouvelle réglementation :

- Dans l'ancien règlement, les legs et donations destinés à être cédés étaient comptabilisés uniquement en hors-bilan ;
- Dans le nouveau règlement, les legs acceptés et les donations signées sont comptabilisés au bilan ;
- Les produits (nets des charges liées aux legs et donations) sont présentés sur une ligne spécifique, en exploitation ;
- Les ressources non encore encaissées sont comptabilisées dans un nouveau compte « report en fonds reportés ».

Importance des informations à donner en annexe sur ces nouvelles rubriques des comptes annuels.

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestation de services		
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subvention d'exploitations		
Versement des fondateurs ou consommations de la doations consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons maunels		
Mécénats		
➔ Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transtert de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I		

6- La nouvelle présentation des états financiers : bilan passif

- Disparition de la notion de fonds associatifs. A présent => fonds propres
- Nouvelle définition des fonds propres
- Fonds propres avec ou sans droit de reprise
- Réserves
- Fonds propres consommables
- Fonds reportés liés aux legs ou donations

=> Fin des subventions d'investissement sur biens renouvelables

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
Autres		
Report à nouveau		
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	X	X
<i>Situation nette (sous total)</i>		
<i>Fonds propres consommables</i>		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	X	X
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	V	V

La nouvelle présentation des états financiers : bilan passif

7- Subventions d'investissement

- A présent, application des dispositions du plan comptable général, choix entre 2 méthodes :
- Inscription immédiatement en produits exceptionnels ;
 - Inscription en fonds propres et reprises au compte de résultat de façon échelonnée, au rythme des amortissements des biens subventionnés.

Conséquences :

Disparition des comptes 102600 « Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables » et 103600 « Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables avec droit de Reprise ».

L'association doit calculer les quotes-parts des subventions d'investissements publiques qui doivent être reprises dans le résultat

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	x	x
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	X	X
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III	V	V

8- Dons et abandons de frais

➤ Dons manuels et monétaires :

Le règlement modifie la nomenclature comptable :

- #75411 : dons manuels
- #75412 : abandon de frais par les bénévoles

Recommandations :

L'association doit conserver un justificatif écrit du bénévole actant sa renonciation au remboursement de ses frais.

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestation de services		
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subvention d'exploitations		
Versement des fondateurs ou consommations de la doations comptible		
Ressources liées à la générosité du public		
➔ Dons maunels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transert de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I		

9- Contributions volontaires en nature (CVN)

➤ Le nouveau règlement impose le principe de recensement, valorisation et comptabilisation des CVN si :

- Leur nature et leur importance sont essentielles à la compréhension de l'activité
- L'entité est en mesure de les recenser et les valoriser

- Exemple : bénévolat, mise à disposition gratuite de biens (ex : salle de réunion, salle communale)...

› **Comptabilisation en hors bilan (classe 8xx)**

- Si l'entité décide de ne pas les comptabiliser, elle doit mentionner les raisons qui justifient leur non comptabilisation en annexe

Il s'agit alors d'une option prise par l'entité qu'elle doit justifier, la comptabilisation devenant la règle

L'information sur les contributions volontaires en nature figure toujours au pied du compte de résultat.

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
Contributions volontaires en natures		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Bénévolat</i>		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mise à dispositions gratuite de biens</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>		
TOTAL		



ANC n° 2018-06 : Annexe

L'annexe aux comptes annuels

➤ Dispositions générales

Informations générales sur l'entité :

- Rappel de l'objet social,
- Préciser la nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Enoncer les moyens mis en œuvre

L'annexe aux comptes annuels

➤ Dispositions spécifiques :

- Donations Temporaires d'Usufruits – DTU (qu'elles soient comptabilisées ou non)
 - Nature de l'actif sous-jacent
 - Date et signature de la DTU
 - Durée de la DTU

- Tableau de variation des fonds reportés liés aux legs et donations

- Pour les associations faisant appels public à la générosité : CROD - CER

Entités faisant appel à la générosité du public : Nouvelles obligations

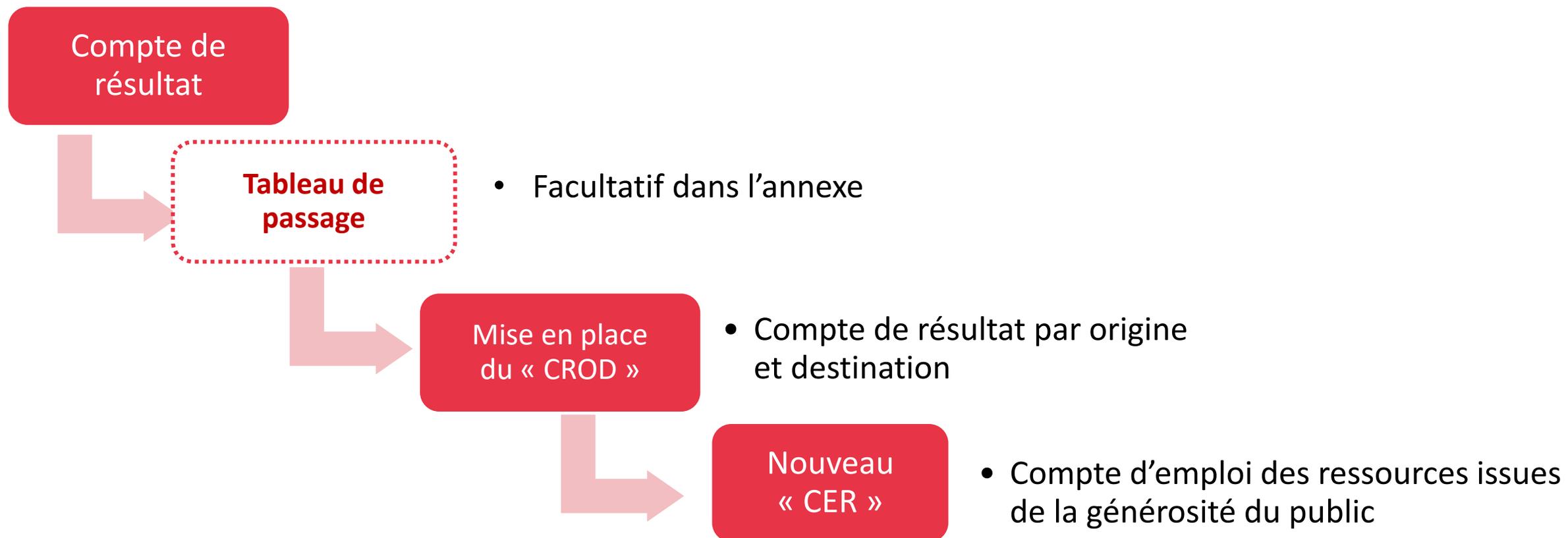


Tableau de Passage CR à CROD

Tableau de reconciliation entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versement à d'autres organismes	Par l'organisme	Versement à d'autres organismes							
Achats de marchandises											
Variation de stock											
Autres achats et charges externes											
Aides financières versées											
Impôts, taxes et versements assimilés											
Salaires et traitements											
Charges sociales											
Dotations aux amortissement et provisions											
Dotations aux provisions											
Reports en fonds dédiés											
Autres charges											
Charges financières											
Charges exceptionnelles											
Participations des salaires aux résultats											
Impôts sur les bénéfices											
TOTAL											

FACULTATIF

CROD

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie				
Dons, Legs et Mécénat				
Dons manuels				
Legs, Donations et assurances vies				
Mécénat				
Autres produits liés à la générosité du public				
2. Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage d'entreprise				
Contributions financières sans contre partie				
Autres produits non liés à la générosité du public				
3. Subventions et autres concours publics				
4. Reprises sur provisions et dépréciations				
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs				
TOTAL	0	0	0	0

CROD

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme				
Versement à d'autres organismes				
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versement à d'autres organismes				
2. Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public				
Frais de recherche d'autres ressources				
3. Frais de Fonctionnement				
4. Dotation aux provisions et amortissements				
5. Impôts sur les bénéfiques				
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice				
TOTAL	0	0	0	0
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0	0	0

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du				
3. Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	0	0	0	0
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3. Contributions volontaires au Fonctionnement				
TOTAL	0	0	0	0
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0	0	0

CER 1/2

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) (1/2)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1. Missions sociales			1. Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme			Dons, legs et mécénats		
Versement à d'autres organisations			Dons manuels		
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie		
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats		
Versement à d'autres organisations			Autres ressources liées à la générosité		
2. Frais de recherche de fonds			du public		
public					
ressources					
3. Frais de fonctionnement					
TOTAL DES EMPLOIS			TOTAL DES RESSOURCES		
dépréciations			Reprise sur provisions et dépréciations		
Report en fonds dédiés de l'exercice			Utilisations de fonds dédiés antérieurs		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL			TOTAL		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	-	
			public		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		

Le CER ne reprend que la colonne
« Dont générosité du public » du
CROD.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) (2/2)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France			- Bénévolat		
- Réalisées à l'étranger			- Prestation en nature		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDOS			- Dons en nature		
3. CONTRIBUTION VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL			TOTAL		

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		

**Règlement comptable
ANC n° 2018-06 : Quels
impacts sur la lecture des
comptes annuels ?**

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Se Re-interroger sur le socle vision-mission

« A l'heure des bilans où en est mon association de sa vision et de ses missions ? »

Ariel Bamberger



Coach en management associatif

Adéma

Association pour le Développement du Management Associatif

*« Se former au management associatif,
c'est renforcer ses compétences en préservant son militantisme »*

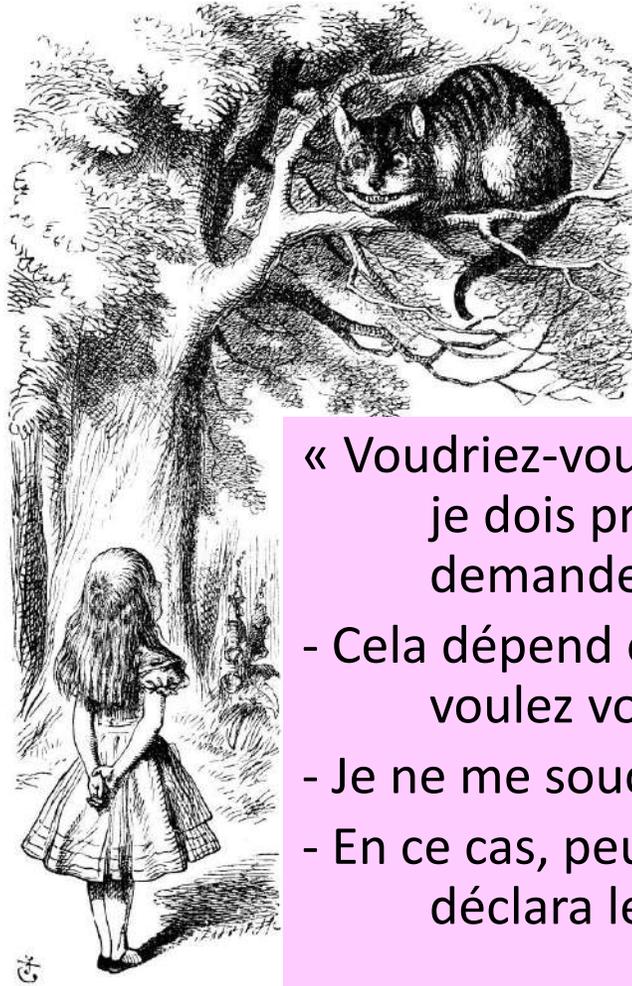
La vision de deux hommes



**AFM
TÉLÉTHON**
INNOVER POUR GUÉRIR



- L'homme réparé – *B. Barataud (AFM Téléthon) en 1987*
- Création du Généthon en 1990
- Premières cartes du génome humain en 1992
- Autorisation aux USA d'un premier médicament de thérapie génique issu des recherches du Généthon
- Téléthon 2020 : la force de guérir

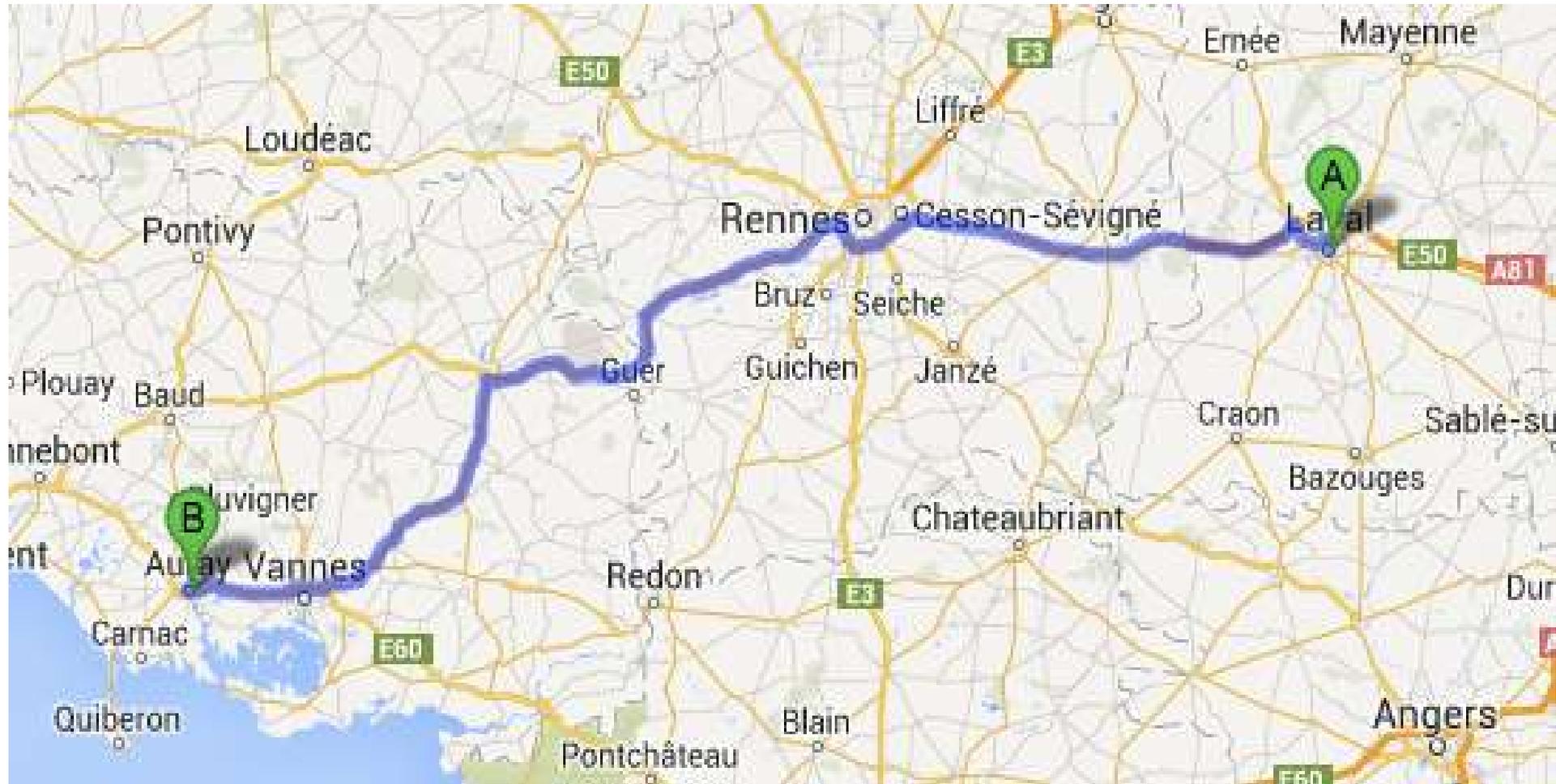


« Voudriez-vous, je vous prie, me dire quel chemin je dois prendre pour m'en aller d'ici ? demande Alice au chat

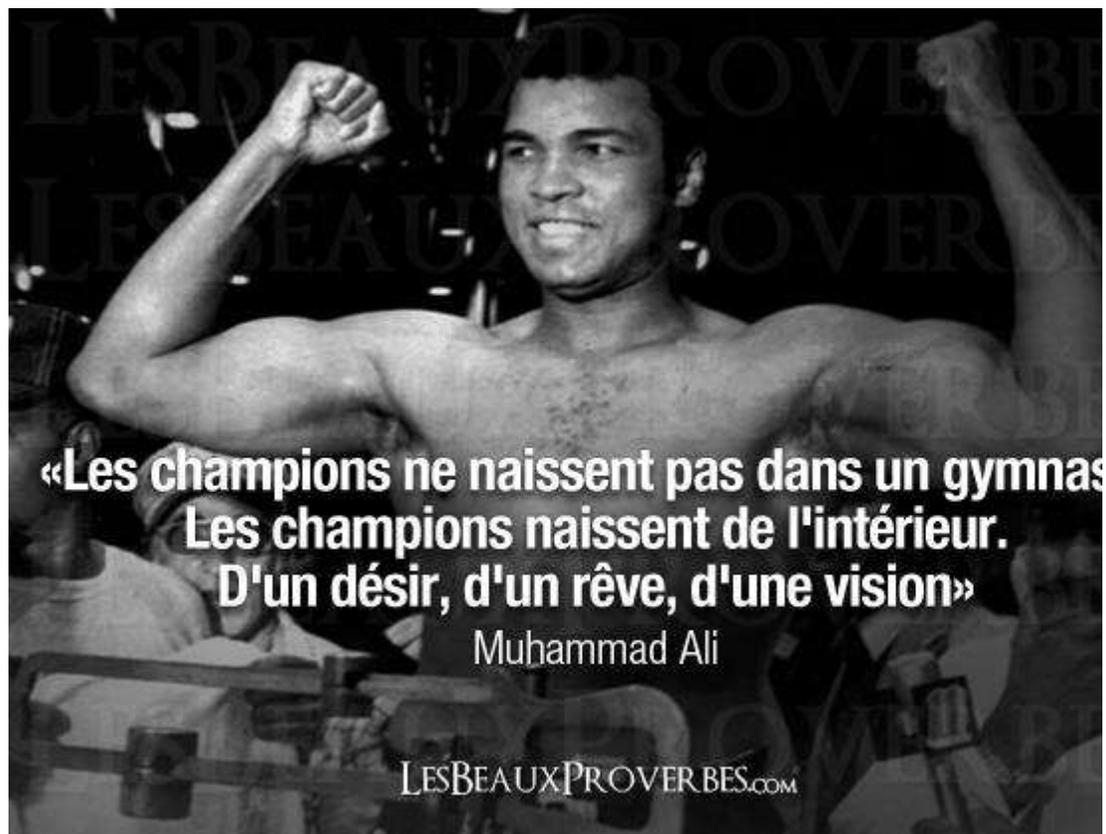
- Cela dépend en grande partie du lieu où vous voulez vous rendre, répondit le Chat.
- Je ne me soucie pas trop du lieu... dit Alice.
- En ce cas, peu importe quel chemin vous prendrez, déclara le Chat. »

Lewis Carroll, *Alice au pays des merveilles*

C'est mieux de savoir où on va



- Qu'est-ce qu'une vision ?
- A quoi cela sert-il d'avoir une vision?
- Une cause = une vision ?
- Comment la mission est-elle au service de la vision ?



«Les champions ne naissent pas dans un gymnase
Les champions naissent de l'intérieur.
D'un désir, d'un rêve, d'une vision»

Muhammad Ali

LESBEAUXPROVERBES.COM

**La vision : Capacité à projeter
dans le futur même si cela n'est
pas atteignable tout de suite**

Des exemples de vision

Tu aimeras ton prochain comme toi-même - Jésus

**Poser un homme sur la lune et le faire revenir sain et sauf –
JF Kennedy en 1961**

Une radio qui tient dans la poche – Président de Sony en 1953

A computer on every desk on every home – B. Gates en 1975

Une vision pour savoir où aller mais aussi pour se différencier

Qu'est ce qui différencie ces deux associations ?





Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Nous œuvrons pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature.



VISION : Pour une planète vivante qui s'arrête de consommer

MISSION : Enrayer puis inverser le processus de dégradation de la planète.



Notre vision : Pour un monde meilleur, plus vert et en paix

Notre mission

Depuis plus de 45 ans, Greenpeace agit selon les principes de non-violence pour protéger l'environnement, la biodiversité et promouvoir la paix.

Notre méthode : l'investigation, la mobilisation et l'action pour informer sur les enjeux écologiques et faire pression sur les dirigeants.

Une cause : des visions et missions différentes



Ensemble nous avons le pouvoir de faire reculer le sida



En faisant avancer la lutte contre le sida nous faisons avancer la société toute entière



Une terre solidaire où chacun peut vivre dignement et agir pour le bien de tous



Un monde sans faim

VISION - MISSION

Vision : l'identification du problème visé

accès aux soins, pauvreté, illettrisme, environnement

Mission : un verbe pour réaliser la vision

combattre, accroître, éliminer, guérir, promouvoir, sauver,
nourrir, éduquer, mobiliser



L'Education change le monde

Vision

L'éducation est le facteur le plus puissant de l'émancipation.

Mission

Permettre à chacun d'acquérir les apprentissages nécessaires à l'intégration, à l'évolution du monde et à l'épanouissement personnel.

Valeurs

Liberté, respect, solidarité, équité, intégrité.



VISION : UN MONDE SANS PAUVRETÉ

MISSION : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS PAR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MICROFINANCE

VALEURS : EXCELLENCE, ÉTHIQUE, FRATERNITÉ

Des Visions et missions différentes



LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES

Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles **F.F.A.C**

Vision Un monde où les déficients visuels sont intégrés, vivent avec leur handicap, mène une vie comme tout un chacun.

Mission Aider à l'autonomie des déficients visuels en mettant à disposition des chiens guide
(Ecole d'Angers : chien = 1 moyen, Canne = 1 autre moyen)

Vision Un chien guide pour chaque non voyant

Mission Développer des structures pour diminuer le temps d'attente *(Woippy)*

Vision Le chien guide accepté par tous

Mission Promouvoir la cause du chien guide et Défendre le chien

(ANMCGA Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles)

Le service d'urgence d'un hôpital



Peter F. Drucker, *Managing the Non-Profit Organization*, HarperCollins, 1990

Est appelé pour régler une difficulté de fonctionnement et de collaboration des équipes

La mission



RASSURER

La mission au service d'un problème organisationnel

=> pour guider les équipes et leur permettre de travailler ensemble

Est-ce utile de réfléchir à sa vision ?

*Il n'y a rien de plus inutile
que de faire avec
efficacité quelque chose
qui ne doit pas du tout
être fait.*

Peter Drucker



Le socle fondamental

47

Vision

- Comment l'association veut-elle que le monde soit ?
- Quel est le rêve de l'association ?

Mission

- A quoi sert l'association ?
- Comment veut-elle faire pour changer le monde ?

Valeurs & culture

- Quelles sont les valeurs chères aux personnes qui travaillent au sein de l'association
- Comment se définit la culture de son association ?
- Quelle est son histoire ?

=> pour savoir si ce que fait mon association est utile

En résumé

La vision : ce que je veux

La vision : la destination

La mission : ce que je fais

La mission : le chemin pour y arriver

Think big



Si je regardais la masse je ne
ferais rien, alors je regarde
l'individu et j'agis

Mère Térésa



Questions/réponses



Rappel notre prochaine Webconférences :

- Le vendredi 4 décembre 2020 de 9h à 10 h15 : 2021, l'année de tous les défis : faire face à la crise sanitaire, détecter et prévenir les difficultés**
- A revoir : le replay du 30 novembre 2020 : Les enjeux du secteur associatif : synthèse de marché et évolutions réglementaires attendues**



**Merci de votre
attention**



Pour nous suivre :

<https://www.oec-paris.fr/qui-sommes-nous/actions-et-services/commission-entreprises/comite-associations/comite-associations---2518>